

FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES PSYCHOLOGUES CLINIENS ET DES PSYCHOLOGUES PSYCHOTHÉRAPEUTES

Rue du Président, 53
1050 Bruxelles

Cher(e) collègue,

Nous avons le plaisir de vous annoncer la création d'une nouvelle fédération de psychologues : **La Fédération Professionnelle des Psychologues Cliniciens et des Psychologues Psychothérapeutes (FPPC-PP)**.

L'objectif de cette fédération est de défendre au mieux les intérêts des psychologues qui travaillent au niveau de la relation d'aide, quel que soit leur milieu professionnel (en privé ou en institutions diverses : SSM, PMS, écoles, entreprises, hôpitaux,...)

Nous voulons bénéficier d'un vrai statut légal qui nous reconnaisse pleinement autonomes dans un rapport de collaboration ouvertes et égalitaires avec les autres professionnels de la santé.

Pourquoi une nouvelle fédération des psychologues ?

Parce que nous souhaitons nous différencier fermement de certaines positions défendues par la Fédération Belge des Psychologues :

- Ainsi **nous voulons la reconnaissance de la spécificité du champ de la santé mentale dans le champ de la santé**. C'est pourquoi nous exigeons la création, dans l'AR 78, d'un chapitre 3 consacré à l'ensemble des professions psycho-sociales. Cela permettrait de reconnaître le fonctionnement de ce champ propre de la santé et de le différencier de celui de la techno-médecine qui lui est très complémentaire. Notre champ a sa spécificité, son idéologie et sa déontologie particulière.
- Cela nous donnerait aussi **la garantie de ne pas être considérés comme des paramédicaux** (de fait si pas de droit).
- **Nous voulons garantir une collaboration ouverte avec les autres professionnels**. Pour ce faire, il nous semble important d'apporter des définitions claires, sans être rigides, de l'exercice de chacun, afin de pouvoir souligner les spécificités mais aussi les complémentarités et ce, sans exclure les différents acteurs du champ.
- Nous voulons aussi clarifier les formations nécessaires à l'exercice de la psychologie clinique et de la psychothérapie et leurs voies d'accès.
- **Nous considérons que la psychothérapie est un métier spécifique qui s'apprend à travers une formation, un travail psychothérapeutique personnel et une pratique supervisée, et pas simplement un**

enseignement. Ce métier doit être accessible à tous les professionnels de la santé, au sens large du terme, qui souhaitent s'y former sérieusement, mais aussi, plus occasionnellement, à des personnes qui ont parcouru eux-mêmes un cheminement psychothérapeutique et qui souhaitent se réorienter vers l'apprentissage de cette profession.

Nous vous joignons notre charte qui reprend nos prises de position.

Si les positions que nous défendons sont aussi les vôtres, nous vous demandons d'adhérer à notre fédération.

Pour ce faire, veuillez nous renvoyer la charte signée :

- par mail à dominique.dewilde@gmail.com
- par courrier à Dominique De Wilde, 45, rue de la Station à 1325 Chaumont Gistoux

et payer une cotisation de 20 € au compte BE05 5230 8048 0975 de la Fédération Professionnelle des Psychologues Cliniciens et des Psychologues Psychothérapeutes (FPPC-PP).

Pouvez-vous proposer à vos associations et à vos collègues d'adhérer :

- soit votre association ou votre institution décide de soutenir les objectifs de notre fédération et elle paie une cotisation groupée pour tous ses psychologues. Dans ce cas, elle doit nous en transmettre la liste.
- soit chacun s'affilie individuellement.

En espérant vous compter parmi nous, nous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

Brigitte Dohmen
Présidente FPPC-PP